PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction des Territoires,
de l'Alimentation et de la Mer**

Service des affaires maritimes et portuaires

AVIS DE CONCOURS

La directrice des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre et Miquelon fait connaître qu'un concours pour le recrutement de :

1 pilote maritime

aura lieu dans les locaux de la DTAM (1 rue Gloanec 97500 BP 4217 97500 Saint-Pierre et Miquelon) les **19 et 20 juin 2025**.

Pour prendre part à ce concours, les candidats devront être titulaires de l'un des brevets suivants :

- Capitaine de 1ère classe de la navigation maritime ou capitaine illimité ou capitaine illimité revalidé au sens de l'annexe 5 (indice b) de l'arrêté du 24 juillet 2013 relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime ;
- capitaine de 2ème classe de la navigation maritime ;
- capitaine 3000 UMS ;
- capitaine de pêche.

Les candidats devront également être âgés de 24 ans au moins et de 55 ans au plus, et réunir 72 mois de navigation effective dans la Marine de l'État ou dans la Marine Marchande, dont 4 ans au moins au service du Pont.

L'inscription sur la liste des candidats ne pourra avoir lieu que sur production auprès du service des affaires maritimes et portuaires de la DTAM (1 rue Gloanec 97500 BP 4217 97500 Saint-Pierre et Miquelon / uam.samp.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr) des pièces suivantes :

- une déclaration de candidature sous forme de lettre de motivation manuscrite indiquant le choix ou non de subir une épreuve facultative de langue étrangère au moins quinze jours avant la date du concours susmentionnée ;
- un relevé de leur navigation ;
- un extrait n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- un certificat du médecin des gens de mer constatant que le candidat est apte à remplir les fonctions de pilote ;
- les certificats obtenus au débarquement des bâtiments de l'État ou du commerce sur lesquels ils ont navigué. Ces certificats doivent indiquer exactement la nature des fonctions remplies à bord.

La liste d'inscription des candidats au concours sera close irrévocablement **le mercredi 4 juin 2025**.

Les épreuves du concours porteront sur le programme défini par les annexes 5 & 6 du règlement local de la station de Saint-Pierre et Miquelon publié au recueil des actes administratifs et disponible auprès de la station de pilotage et de la DTAM.

Tout renseignement sur le concours et sur le pilotage maritime peut être demandé auprès de la station de pilotage maritime de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon (pilote975@icloud.com / 05 08 55 21 24) ou auprès du service des affaires maritimes et portuaires de la DTAM (uam.samp.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr / 05 08 41 15 30), chacun en ce qui le concerne.

Patricia BOURGEOIS

La directrice

La Directrice des Territoires,
de l'Alimentation et de la Mer